

Mairie Tel :04 79 36 80 11

Saint Jean de Chevelu

Courriel: stjeanchevelu@wanadoo.fr

Site: www.stjeandechevelu.fr





Commune-de-Saint-Jean-de-Chevelu

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 14h00 – 18h00 Jeudi : 14h00 – 18h00 Samedi : 9h00 – 12h00

Bibliothèque : lundi de 16h à 19h mercredi de 9h30 à 11h30 04 79 36 34 45 biblio.chevelu@orange.fr

Adresse électronique : stjeancommunication@gmail.com Seulement pour flash et bulletin

### **RECENSEMENT 2024**

Deux agents recenseurs passeront chez vous entre le **jeudi 18 janvier et le samedi 17 février 2024**.

Vous aurez également la possibilité de remplir un questionnaire directement sur internet. Vous aurez plus d'informations dans le prochain flash.

### DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

Quelques règles de vivre ensemble doivent être rappelées :

#### Entretien des abords de forêt sur voie de circulation :

article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales : "Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage (...), les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents."

### Divagation de chiens :

Article L211-23 du code rural :

"Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation."

Article R622-2 du code pénal :

"Le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe."

## **POUR NOS ANCIENS**

Pour ceux qui n'ont pas pu participer au repas du 14 octobre dernier, les membres du Conseil Municipal passeront chez vous pour un petit cadeau à partir du samedi 2 décembre 2023.





Prochain atelier créatif à la bibliothèque destiné aux enfants :

Mercredi 20 décembre 2023 de 14h30 à 15h30

Fermeture de la bibliothèque du 28 décembre 2023 au 5 janvier 2024

# CAFÉ DES FAMILLES A L'ÉCOLE

Dernière rencontre de l'année :

lundi 11 décembre 2023 de 8h30 à 10h30



#### LES ÉCRANS ET LE SOMMEIL PARLONS-EN!

Renseignements : Lieu Ressource Parentalité - 06.84.71.03.35

# **BULLETIN ANNUEL**

Les associations peuvent nous faire parvenir leurs activités de l'année, avec photos, et pourquoi pas, votre programme pour 2024 avant le

**20 décembre 2023** 

Merci à vous tous

## LA DÉFENSE DU CHAT

### **ASSOCIATIONS**

L'association tiendra son Assemblée Générale de l'année 2023 le **Mercredi 6 décembre 18H30** 

sur le site de son siège social : Maison-Forte de Champrovent, 328 route de Champrovent. Ordre du jour : renouvellement du bureau, approbation des comptes, projets futurs.



Samedi 9 décembre 2023 de 10h00 à 16h00

Salle des fêtes Jean-Pierre Lovisa

Diots et frites à emporter et vin chaud en vente sur place Divers décors pour votre intérieur Tout fait main





